

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Arrêté du 14 juillet 2022 conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères

NOR : EAEA2217652A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Vu le décret n° 2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2021 fixant le contingent de la médaille d'honneur des affaires étrangères pour l'année 2022 ;

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée aux personnes dont le nom suit :

I - Echelon or

- Mme Marie-Christine PRESSIGNAC-HAVOUIS

II - Echelon bronze

- M. Bruno ASSERAY
- M. José Luis BARCALA CASTILLO
- M. Bonifacio BAUTISTA PRADO
- M. Gilles CRÉTÉ
- Mme Evelyne GOUMAND
- M. Jean-Noël LAVAYSSIERE
- Mme Sophie MELA
- M. Mustafa QAMILI
- Mme Maria-Eliana RAMIREZ DURAN
- M. Albert RODRIGUEZ
- M. Michael SCULLIN
- M. Jean-Pierre SIKO
- Mme Monique TREBOSC
- Mme Mariana VALVERDE CHAVARRIA

.../...

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère des affaires étrangères* et au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses*.

Fait le 14 juillet 2022

Catherine COLONNA